

En marge de la 57ème session de la Commission de la Condition de la femme, l'OIF et ONU Femmes ont organisé, le 4 mars 2013 au siège des Nations unies à New York, une concertation francophone de haut-niveau afin d'adopter un plan d'action commun pour prévenir et éliminer les violences faites aux femmes et aux filles dans les pays membres de l'OIF. Cette concertation a réuni les ministres et les chefs de délégation des pays membres de la Francophonie, ainsi que Mme Michelle Bachelet, directrice exécutive d'ONU Femmes et secrétaire générale adjointe des Nations unies, Mme Fatou Bensouda, procureure de la Cour pénale internationale, et Mme Chantal Compaoré, Première Dame du Burkina Faso et coordinatrice de la campagne internationale pour l'interdiction mondiale des mutilations génitales féminines.

Elle a permis l'adoption d'un « Plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes et aux filles » qui intervient dans le cadre de la mise en œuvre des engagements politiques des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie. Ce plan d'action constitue la contribution de la Francophonie aux travaux de la 57e session de la Commission de la condition de la femme.

Plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes et aux filles

Elle fait suite à l'adoption en 2010 d'une « Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes », dans le cadre de l'évaluation des quinze années de mise en œuvre de la plateforme d'action de Pékin. Les pays membres de l'OIF avaient ainsi franchi une étape importante dans la promotion des droits des femmes en confirmant leur engagement à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à prévenir toute atteinte à l'intégrité physique et morale des femmes et des filles. Les objectifs de cette déclaration étaient, notamment de sensibiliser sur la problématique des violences faites aux femmes, d'apporter un accompagnement approprié aux victimes et de promouvoir une éducation à la non-violence.

Trois ans plus tard, la Francophonie réaffirme les principes de la Déclaration de 2010 et s'accorde sur les éléments fondamentaux de la mise en œuvre des engagements internationaux, régionaux et nationaux dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes. Un tel consensus nécessitera de privilégier l'action et les résultats, par l'échange de bonnes pratiques et de leçons apprises dans les années à venir.

Pour rappel, en mai 2012, ONU Femmes et l'OIF ont signé un Accord-cadre de coopération afin de mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles, d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans la loi et en pratique, et de promouvoir la participation

et le leadership politique des femmes au sein des pays francophones.

La Concertation francophone de haut niveau sur les violences faites aux femmes et aux filles s'inscrit dans le cadre du mois de la Francophonie à New York.